Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 14 mars 2025
N° CD-2025-2-8-2
N° applicatif 11820

8 ème **Commission**
Commission Efficacité et sobriété financière

Direction
Direction appui et pilotage 1

BUDGET PRIMITIF 2025 POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résumé : Chacune des quatre dernières années a apporté son lot d'incertitudes à l'heure de l'élaboration de prévisions budgétaires : crises sanitaire puis énergétique, inflation, conflits internationaux, et répercussions de tous les précédents sur l'économie. L'année 2024 a encore été marquée par les contraintes structurelles fortes qui ont pesé sur nos dépenses de gestion (énergie, augmentation du coût des matières premières…), nous obligeant à réinterroger nos modes de faire et nos priorités.

En termes d'activité, l'année 2024 a été marquée par de nombreux chantiers qui ont fortement mobilisé les fonctions support à travers la commande publique, les moyens généraux, les affaires juridiques… De nombreux événements ont émaillé l'année 2024 dont le plus marquant restera sans doute le passage de la flamme olympique qui a récompensé d'un véritable engouement populaire les efforts des services supports. Les convergences se sont également poursuivies avec une mobilisation des directions ressources et notamment de la direction des affaires juridiques et de la direction des systèmes d'information et du numérique. Au niveau des ressources humaines, 2024 a vu le déploiement d'un nouveau système d'information qui a fortement mobilisé les équipes.

En 2025, tous les leviers de rationalisation possibles seront actionnés pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement, malgré les dépenses contraintes et la persistance de pressions inflationnistes. Cette rationalisation passera notamment par un effort maintenu sur les dépenses de gestion, la recherche systématique de l'efficience de la dépense publique, l'optimisation de nos achats afin de poursuivre nos actions au bénéfice des Alsaciens et des territoires.

En matière d'investissement, la collectivité poursuivra en 2025 les investissements immobiliers nécessaires dans nos 380 sites dont 147 collèges pour assurer aux établissements, aux collégiens, à nos usagers et nos agents un environnement de travail sûr et de qualité, que ce soit à travers les travaux de maintenance et d'entretien, de rénovation, les travaux visant à réduire la consommation énergétique ainsi que l'optimisation patrimoniale.

Enfin, 2025 sera marquée par la finalisation et la déclinaison du projet d'administration qui réaffirmera nos valeurs tout en fixant un cap pour construire une administration plus proche, plus innovante et plus efficace aux services des Alsaciens.
Le rapport dédié à la politique d'administration générale propose ainsi un ensemble d'actions pour :
- 45 512 714,19 € en dépenses de fonctionnement
- 114 363 137,00 € en dépenses d'investissement dont 73 000 000,00 € pour l'immobilier des collèges et 8 102 017, 00 € en autorisations de programme
- 4 202 541,00 € en recettes de fonctionnement
- 18 096 657,60 € en recettes d'investissement et 1 011 616,00 € en autorisations de programme.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, ce sont près de 500 agents qui sont mobilisés en 2025 pour une masse salariale d'environ 31 325 000,00 €.

Les agents de la Collectivité européenne d'Alsace oeuvrent au quotidien au service des Alsaciens, en leur apportant leur expertise, leurs compétences, fidèles aux valeurs du Service Public Alsacien : plus proche, plus simple, plus efficace, plus humain.

Pour exercer leurs missions, les agents de la Collectivité doivent bénéficier de ressources humaines, matérielles et immatérielles. Pour y parvenir, les directions ressources mettent en œuvre les moyens qui font l'objet de ce rapport

Direction Générale des Services

Faits marquants 2024

La Direction Générale des Services est chargée principalement de transformer les décisions politiques, prises par le Président et les Conseillers d'Alsace, en actions concrètes sur les territoires alsaciens, tout en garantissant le bon fonctionnement et l'efficacité de l'administration de la Collectivité européenne d'Alsace.

Sur ce dernier aspect, la Direction Générale des Services a engagé une démarche ambitieuse, depuis 2023, dont l'objectif est d'aboutir à l'adoption du projet d'administration qui qui mettra en œuvre les orientations politiques autour des quatre ambitions, sous la coordination du 1er Vice-président en charge des ressources humaines et du Directeur général des services :

- Une Collectivité reconnue et fédératrice ;
- Une Collectivité innovante et engagée face aux transitions ;
- Une Collectivité au cœur des Territoires ;
- Une Collectivité ambitieuse pour ses agents.

Cette démarche s'est poursuivie activement, en 2024, avec la publication des résultats du Baromètre social, au mois de janvier, sur la base desquels des priorités ont été définies pour être intégrées dans le projet d'administration.

Une seconde phase a ensuite été entamée afin de co-construire des engagements grâce aux journées spéciales Rund Um Elsàss qui se sont déroulées sur neuf sites différents, d'avril à mai, et qui ont débouché sur près de 1 700 contributions.

En ce qui concerne le Conseil de développement, instance de démocratie participative de la Collectivité dont les avis sont essentiels à la bonne vitalité démocratique de l'Alsace, celui-ci a connu une activité dense en 2024, au cours de laquelle ses membres se sont

particulièrement attachés à deux sujets entrecroisés : leur première auto-saisine (« Comment reconnecter citoyens et élus ? ») et l'élaboration de leur gouvernance, toutes deux visant à raviver l'engagement citoyen.

De plus, d'autres événements majeurs ont eu lieu : l'adhésion à l'association Décider Ensemble, la participation aux 8e Rencontres européennes de la participation à Toulouse, la réalisation du Démocratie Tour qui s'est arrêté en Allemagne et en Suisse, la tenue de deux Assemblées plénières et d'une réunion du Réseau des Conseils de développement d'Alsace (14 instances).

Enfin, dans le cadre du dialogue interreligieux, l'ensemble des Veilleurs de Mémoire se sont retrouvés, à la fin du printemps dernier, pour un temps de formation et accueillir cinq nouveaux membres. La Collectivité européenne d'Alsace a également participé pour la première fois au Forum des Religions, du 23 au 25 mai à Strasbourg, durant lequel ont eu lieu plusieurs Jeudi soir avec les religions ; ces soirées ont permis aux Alsaciens de découvrir des lieux de cultes dans huit villes alsaciennes et ont connu un beau succès. Le fonds interreligieux a, quant à lui, été utilisé en totalité en 2024 et a servi à financer douze actions ou groupes interreligieux, dont le Théo Challenge : concours interreligieux des élèves de 3e suivant l'enseignement religieux.

Objectifs pour 2025

Cette année sera marquée par la finalisation et la présentation du projet d'administration qui réaffirmera nos valeurs et fixera un cap pour construire une administration plus solidaire, plus proche et plus efficace au service de toutes les Alsaciennes et Alsaciens.

Pour le Conseil de développement, l'année 2025 viendra clôturer le premier mandat 2022-2025 et commencera par le recrutement, au printemps, des nouveaux Conseillers de développement en vue du second mandat 2025-2028, impliquant a minima la tenue de deux Assemblées plénières. Par ailleurs, le Conseil de développement rendra son avis sur sa première auto-saisine consacrée à la question « Comment reconnecter citoyens et élus ? » et s'impliquera encore davantage aux prochaines Rencontres européennes de la participation qui se dérouleront à Strasbourg du 17 au 19 mars 2025.

Enfin, s'agissant du dialogue interreligieux, de nouvelles formations sont prévues au printemps pour les Veilleurs de Mémoire au cours desquelles six nouvelles personnes se verront remettre leur badge de Veilleur de Mémoire. Au niveau des collèges, l'effort se poursuivra pour les inciter à accueillir des actions ou des expositions en lien avec le dialogue interreligieux.

Cabinet

Faits marquants 2024

La quasi-totalité des dépenses (environ 90 %) sont incompressibles (indemnités de fonction des Conseillers d'Alsace, moyens des groupes politiques, subventions d'équilibre pour couvrir les charges liées aux pensions des anciens élus départementaux, participations et cotisations obligatoires…) dont les variations sont principalement liées à des facteurs externes.

Ces dépenses incompressibles resteront en 2025, quasiment toutes, à hauteur du Budget primitif 2024.

L'année passée s'est inscrite dans la continuité de l'année 2023 avec une activité publique assez dense pour les Conseillers d'Alsace, entraînant la consommation de la totalité de l'enveloppe budgétaire consacrée aux frais de déplacement (250 000 €).

2024 était placée sous le signe du sport pour la Collectivité européenne d'Alsace. À ce titre, le Cabinet, par le biais de son service du Protocole, a été particulièrement actif sur toutes les actions relatives aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, notamment lors du passage de la flamme Olympique en Alsace qui a connu un véritable engouement populaire.

D'autres manifestations d'envergure ont également été suivies par le service du Protocole : les Assises Rhénanes de l'eau (mars), le Mois de l'Europe (mai), l'Alsace Fan Day (juin) et le 160e anniversaire de la Croix-Rouge (octobre). Au cours de l'année dernière, le service du Protocole a pris part à près de 1 100 événements.

Enfin, du 3 au 6 juin, la Collectivité européenne d'Alsace a eu le plaisir d'accueillir une délégation du Conseil départemental de Lot-et-Garonne. Déplacement à la tonalité historique toute particulière puisqu'il a eu lieu l'année de la commémoration des 80 ans de l'exode des Alsaciens vers le Sud-Ouest, dont les principaux temps forts ont été les visites du Centre européen du résistant déporté au Struthof à Natzwiller et le Mémorial Alsace-Moselle à Schirmeck.

Objectifs pour 2025

Cette année est placée sous le signe du bilinguisme par la Collectivité européenne d'Alsace.

Le service du Protocole sera bien entendu amené à suivre les différentes manifestations en lien avec cette thématique, mais également d'autres événements tout au long de 2025 : les Vœux aux personnels, les Assises alsaciennes de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, le Colloque Travailleurs frontaliers et retraite : améliorer l'accès aux droits et aux prestations pour mieux vieillir (janvier), les Assises Rhénanes de l'eau (mars), le Festival de la Vosgienne (avril), le Mois de l'Europe (mai), les Assises Nationales du bien vieillir (juin), etc.

Enfin, le déplacement d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace dans le département de Lot-et-Garonne sera organisé et aura lieu, en principe, au mois de juin ou juillet.

Direction de la Communication

Pour ce qui concerne la communication, la mise en lumière de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace dans le quotidien des Alsaciens reste une priorité, cette année autour de 4 thématiques principales : l'enfance, les seniors, l'environnement, le bilinguisme.

Des actions de communication territorialisées sont déployées dans le but de soutenir les événements et d'assurer la visibilité des actions de la Collectivité européenne d'Alsace dans les territoires (au travers des médias locaux, d'affichages ciblés, de la presse quotidienne régionale, notamment ...). L'enveloppe affectée aux achats d'espace est stable à 400 000 euros.

Le budget affecté au magazine Toute l'Alsace (marchés d'impression et de distribution, ensachage, ...) est sensiblement en baisse. Depuis l'an passé, les imprévisions de coûts ont en effet été lissées et intégrées à l'accord-cadre d'origine afin d'assurer une baisse des dépenses. Dans ce contexte, le budget affecté au magazine peut être réduit cette année de 300 000 euros malgré le coût des matières premières et particulièrement du papier.

Le budget affecté au magazine trimestriel Toute l'Alsace représente un peu plus de 43 % des dépenses de fonctionnement de la direction de la communication, une enveloppe qui préserve ce magazine et maintient le lien trimestriel indispensable avec tous les foyers alsaciens.

Le contexte économique nécessite une approche plus ciblée des actions événementielles. Ainsi la présence de la Collectivité à certains rendez-vous régionaux sera réinterrogée. L'événementiel reste un canal de communication important afin d'assurer à la Collectivité européenne d'Alsace une présence importante dans les territoires, au plus près des habitants.

Des efforts sont également portés sur l'enveloppe affectée aux objets publicitaires (en baisse de 30 000 euros), et sur la dotation destinée aux actions sur le web et les réseaux sociaux (en baisse de 42 000 euros).

Au global, le budget 2025 de la Direction de la communication est en baisse de 15,90 % par rapport à 2024.

Il s'agit cette année de cibler les enjeux prioritaires de 2025, l'enfance, le vieillissement, l'environnement, le bilinguisme, et de mieux faire connaître les actions de la Collectivité européenne d'Alsace auprès des habitants alsaciens, dans tous les territoires.

Direction des Services de l'Assemblée

Rouage essentiel du processus délibératif, la Direction des Services de l'Assemblée assure à Colmar et à Strasbourg la préparation, le déroulement et le suivi des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Commission permanente ainsi que les réunions des Commissions. Elle prépare et actualise le calendrier des réunions de l'Assemblée et des Commissions.

La direction assure également la gestion des indemnités des Conseillers d'Alsace et coordonne l'ensemble des représentations du Conseil et du Président de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes extérieurs.

Direction Appui et Pilotage Ressources

Faits marquants en 2024 :

L'année 2024 a été marquée par le premier contrôle de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la Collectivité européenne d'Alsace. La Direction Appui et Pilotage Ressources a été désignée comme coordinatrice de ce contrôle et interlocutrice privilégié des magistrats.

En ce qui concerne les opérations foncières, l'activité s'est poursuivie à un rythme soutenu, tant au niveau des transactions que de la gestion locative. Le traitement des dossiers de transaction a ainsi abouti à 44 acquisitions pour les besoins de la Collectivité (regroupement de services, voirie départementale, espaces naturels sensibles), 18 ventes de biens qui ne sont plus nécessaires aux missions de la Collectivité et 10 actes divers (arrêté, acte rectificatif, servitude…).

En matière de gestion locative, 161 conventions ont été signées, notamment dans le cadre des locations ponctuelles de salles et du renouvellement de la campagne de chasse pour la période 2024-2033.

Au niveau des assurances, 578 réclamations ont été déclarées et prises en charge avec une augmentation des sinistres liés à l'activité protection de l'enfance (160 contre 122 en 2023). Les réclamations liées à la voirie ont également augmenté (109 contre 71 en 2023).

La prise en charge des sinistres automobiles a sensiblement baissé (145 déclarations contre 218 en 2023) mais cette baisse est liée aux conditions de garanties du nouveau contrat plus restrictives du fait de l'augmentation du niveau de franchise ou d'absence de garantie (en fonction de la catégorie des véhicules / de l'ancienneté / de l'évènement).

Le service documentation a continué de répondre aux besoins croissants des usagers en ressources spécialisées tout en poursuivant une rationalisation des dépenses. L'intégration de nouvelles solutions numériques a permis d'élargir les accès à distance et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Le projet de dématérialisation du courrier de la collectivité s'est poursuivi en collaboration étroite avec les Archives d'Alsace. La Direction Appui et Pilotage Ressources a mis en place en son sein cette dématérialisation de façon expérimentale dès juin 2024 et a pu constater le bon fonctionnement et les gains en termes de temps et d'efficacité induits par la démarche.

Objectifs pour 2025

D'importants projets de transactions foncières devraient aboutir en 2025, dont l'acquisition d'une partie des maisons concernées par le projet de déviation de Rothau.

En collaboration avec la Direction des Routes et des Mobilités, le Service des opérations foncières contribuera sur la partie juridique aux actes à prendre pour le respect des engagements environnementaux pris dans le cadre du protocole d'accord relatif à la déviation de Chatenois.

D'autres projets d'acquisition de bâtiments pour les besoins des services de la Collectivité devraient aboutir en 2025. Dans le même temps, un travail d'optimisation des locations sera mené.

En ce qui concerne les assurances, 2025 sera marqué par le renouvellement des contrats d'assurance en responsabilité de la collectivité, dans un contexte extrêmement complexe, les assureurs ayant considérablement augmenté le montant de leurs primes et franchises, voire ne répondant plus aux appels d'offres.

Pour l'année 2025, le service Information et Veille s'efforcera de poursuivre la rationalisation des abonnements en privilégiant, lorsque cela est possible, les versions numériques. Cependant, cette démarche s'inscrit dans un contexte marqué par des contraintes croissantes liées aux licences éditeurs, qui imposent des conditions de plus en plus restrictives en matière d'accès et de partage des ressources.

Enfin, 2025 sera l'année du déploiement de la dématérialisation du courrier à l'échelle de la collectivité.

Direction des Achats et de la Commande Publique

Faits marquants 2024

La politique d'achat public constitue un levier pour l'efficience des politiques publiques sur le territoire alsacien. Elle représente en moyenne 250 millions d'euros d'achats annuels auprès de plus de 3 000 fournisseurs dont une majorité d'entreprise locale. Les orientations stratégiques de la politique d'achat de la collectivité sont déclinées dans le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables en lui permettant de renforcer son statut d'acteur du développement durable et solidaire.

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau contributeur au 1er janvier 2024 dans le cadre du groupement Alsace Marchés Publics dont la Collectivité européenne d'Alsace assure la coordination, ainsi que l'organisation de la 2e édition du salon de l'achat public responsable.

Les élus de la Collectivité européenne d'Alsace ont souhaité reconduire le salon de l'achat public responsable, lequel avait été ouvert en 2024, sur la base du volontariat, aux membres du groupement d'Alsace Marchés publics. Ainsi, Mulhouse Alsace Agglomération, CITIVIA, la Ville de Schiltigheim, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, la Compagnie des Transports Strasbourgeois et l'Eurométropole-Ville de Strasbourg étaient présents lors de cet évènement.

Objectifs pour 2025

Eu égard au contexte économique délicat (contexte géopolitique en tension, inflation des prix en Europe, défaillances d'entreprises…) et du contexte budgétaire local, la politique d'achat de la collectivité en 2025 participera à la meilleure maîtrise des crédits budgétaires selon les objectifs suivants :

- Savoir acheter plutôt que consommer
- Mieux définir les besoins
- Questionner les contraintes et standardiser les équipements
- Adapter les mises en concurrence aux objectifs budgétaires en recourant au sourcing
- Améliorer l'exécution des contrats

Par ailleurs, comme pour les années précédentes, l'objectif est de diminuer les dépenses relatives aux publications par le biais de la mutualisation des procédures grâce au recensement des achats et la rationalisation des mises en concurrence.

Enfin, afin de maîtriser le financement des coûts d'hébergement et de maintenance du portail acheteur Alsace Marchés Publics, il est prévu de réaliser une communication auprès des membres pour les inciter à devenir contributeurs. Par ailleurs, le contrat d'hébergement et maintenance avec la société ATEXO arrivant à échéance le 31/12/2025, une consultation sera lancée courant 2025 pour disposer d'un contrat avec un prestataire en janvier 2026.

Direction des Affaires Juridiques

Faits marquants en 2024

La Direction des Affaires Juridiques veille à la sécurisation juridique des actions, actes et procédures de la Collectivité européenne d'Alsace et assure la défense des intérêts en justice (contentieux en demande et en défense).

Mobilisée sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux directions et services, elle prend également en charge différents contentieux notamment en matière de revenu de solidarité active, de ressources humaines, de désordres de construction, d'aménagement foncier, d'agréments des assistantes maternels et familiaux, de marchés publics (passation et exécution), de transport scolaire adapté, d'hébergement des mineurs non accompagnés, de prise en charge des jeunes majeurs.

Elle intervient dans des litiges plus importants : Stocamine, fermeture de la bretelle RD à Soultz-Sous-Forêts, transfert de la plateforme douanière de Saint Louis, insuffisance de la compensation des charges du revenu de solidarité active du 1er septembre 2013 au 31 août 2018, administration provisoire de trois EHPAD et d'un centre socio culturel, projet A4 Lorentzen, règlement du temps de travail, exonération de la Collectivité de la redevance domaniale de mise à disposition des fréquences utilisées pour son réseau radio….

La Direction des Affaires Juridiques a également participé à la création de la société d'économie mixte Energies Alsaciennes de Réseaux de Chaleur et au renouvellement de la convention d'occupation du plan d'eau de Plobsheim. Enfin, elle apporte son expertise juridique pour la mise en place de R PASS.

Objectifs pour 2025

En 2025, la Direction des Affaires Juridiques se mobilisera sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux élus, aux directions et services, poursuivra son analyse sur les évolutions importantes dans l'environnement législatif et règlementaire des collectivités et leurs conséquences sur les domaines d'interventions de la Collectivité européenne d'Alsace et sécurisera les dispositifs par une validation juridique des actions et procédures de convergence.

Le budget 2025 proposé pour la Direction des Affaires Juridiques s'élève à 345 000 € en dépenses et 906 141 € en recettes ; en effet, les contentieux génèrent des recettes comme la perception par la Collectivité, lorsqu'elle est la partie gagnante, des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile, mais également des indemnités dues à la Collectivité par les parties perdantes. Ces recettes sont estimées en 2025 à 906 141 € (dont 856 141 € versés par deux entreprises dans le cadre d'un règlement amiable du litige relatif à l'entente dans l'attribution de marchés de transport scolaire).

Direction des Systèmes d'information

Faits marquants 2024 de la politique concernée

L'exercice 2024 reste inscrit dans la continuité du plan de convergence des infrastructures et des applications numériques piloté par le Comité Numérique Alsace. Ainsi réalisé conjointement avec les directions métiers, il s'est matérialisé par la mise en production du système d'informations des ressources humaines, du portail de gestion des absences, par la finalisation de la convergence du système d'information des routes, l'acquisition d'un outil de gestion des usagers pour la cité de l'enfance et le foyer de l'enfance, ou encore le remplacement de l'application de gestion de médecine préventive.

Au niveau des projets d'infrastructure technique de la direction, l'activité est marquée par ouverture du portail de gestion des incidents et demandes de la Direction des systèmes d'information, la poursuite de la fusion de l'annuaire d'entreprise (Active Directory), et sur le premier semestre de l'année, le déménagement physique des quatre Datacenters historiques de Colmar et Strasbourg.

Au niveau de la sécurité des systèmes, le renouvellement de nos prestations de supervision de notre plateforme antivirale a eu pour effet d'impacter à la hausse (+216 000 € par an) notre section de fonctionnement, anciennement commandé en investissement.

Objectifs pour 2025 de la politique concernée

La convergence des systèmes d'information entamée lors de la création de la collectivité se poursuit selon la planification inscrite au sein du portefeuille de projets suivi par le cadre du Comité Numérique Alsace dans la contrainte budgétaire de la collectivité.

Sur le volet applicatif, le début de l'exercice 2025 sera marqué par le démarrage opérationnel de la Transformation Numérique des Solidarités avec un souci de service rendu homogène sur le territoire et de proximité avec les bénéficiaires. Toujours dans la planification de la convergence des applications numériques des directions métiers, celles du système d'information des archives ou système d'archivage électronique, du système d'information géographique de la collectivité ou encore de la protection maternelle et infantile seront démarrées.

Parmi les nouveaux projets à venir, la mise en place d'une solution de Gestion des Temps et des Activités pour la Direction des Ressources Humaines s'inscrit dans une démarche de modernisation et d'efficience des outils de gestion ressources humaines des services, visant à optimiser le service rendu aux agents.

Dans le même temps, le renouvellement du parc informatique et de la flotte de smartphone va connaitre un ralentissement lié aux contraintes budgétaires qui impacteront la durée de vie du matériel qui était jusqu'à présent de six annuités pour les postes de travail. Le renouvellement des copieurs de la collectivité concernera en premier lieu les appareils les plus anciens et défaillants, mais avec une volonté de numérique éco-responsable en ayant recours au maximum à des achats de réemploi.

Après les opérations de déménagement des datacenters, la direction poursuivra la stratégie de renouvellement de nos infrastructures en procédant au remplacement de notre infrastructure de virtualisation et de stockage. La nouvelle solution apportera une stabilité et une pérennité des données de la collectivité. Le remplacement des éléments actifs historiques et des boîtiers Wifi des sites haut-rhinois est planifié pour faire face à l'obsolescence de ces matériels et ainsi réduire la dette technique de notre système d'information.

Enfin, la convergence de notre réseau privé virtuel permettra d'offrir un meilleur service aux agents et élus de la collectivité.

Dans le domaine de la sécurité du système d'information, le projet de gestion des identités et des accès (IAM) sera initié mais sa mise en œuvre opérationnelle se fera en 2026.

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

A - Faits marquants en 2024

Dans le domaine immobilier, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit son Programme Pluriannuel d'Investissement dans les collèges : constructions neuves et extensions, restructurations lourdes et mises en conformité sur l'ensemble du territoire, avec un focus majeur sur l'adaptation au défi climatique.

En ce qui concerne les collèges, au cours de l'année 2024, pas moins de 8 projets de restructurations lourdes ou rénovations thermiques ont été livrés :

- Rénovation énergétique du collège de Mutzig ;
- Création du périscolaire du collège de Wingen sur Moder ;
- Restructuration du collège Lezay Marnesia ;
- Rénovation thermique du collège Leclerc à Schiltigheim.

- Restructuration du bâtiment technologie du collège Jean Macé à Mulhouse ;
- Reconstruction du gymnase du collège de St Amarin ;
- Rénovation thermique du collège de Rouffach ;
- Rénovation thermique du collège de Dettwiller ;

4 projets de restructurations lourdes sont passés de la phase études à la phase chantier :
- Restructuration lourde du collège d'Herrlisheim ;
- Restructuration lourde du collège de Chatenois ;
- Construction du collège Strasbourg Neuhof ;
- Restructuration partielle du collège Forlen à Saint-Louis.

La collectivité a poursuivi notamment son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

Grâce à la recherche systématique de cofinancements, cette démarche volontariste a été à nouveau valorisée en 2024 par l'obtention de subventions d'investissement significatives :
- 600 000 € sur les Fonds Verts (rénovation thermique du collège de Mutzig)
- 376 117 € sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (installations photovoltaïques des collèges de Woerth et Bischwiller).

En ce qui concerne les bâtiments hors collèges, au cours de l'année 2024 :
- 1 projet de restructuration lourde et extension a été livré (Délégation territoriale Alsace Nord à Haguenau)
- 2 projets sont passés de la phase études à la phase chantier (Restructuration lourde du Centre Routier de Wasselonne, Rénovation énergétique du bâtiment Verdon 3 à Strasbourg)
- 1 projet est passé de la phase pré-études à la phase études (Reconstruction des ateliers de Koenigshoffen)

Pour les bâtiments hors collèges également, la recherche systématique de cofinancements a permis l'obtention d'une subvention d'investissement significative :
- 2 504 284 € sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (restructuration du Foyer de l'Enfance de Strasbourg)

B – objectifs poursuivis en 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des ambitions de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de modernisation de ses collèges : 1 collège sur 3 est en restructuration sur le mandat au travers d'un programme pluriannuel d'investissement exceptionnel de 617 000 000 € sur la période 2021 à 2030.

Pour 2025, le montant est arrêté à 73 000 000 €, dont 58 000 000 € sur le programme pluriannuel d'investissement et 15 000 000 € sur la maintenance.

Des objectifs de performance ambitieux sont fixés pour chaque opération afin de doter la Collectivité d'un parc de bâtiments sobres et innovants. Le recours aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur ainsi que le déploiement du photovoltaïque sont

systématisés et une attention particulière est portée au confort d'été ainsi qu'à la qualité de l'air.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit également son Programme Pluriannuel d'Investissement dans les bâtiments départementaux qui s'organise autour du développement du « Service public alsacien » avec le renforcement des implantations territoriales, mais aussi l'accompagnement des différentes politiques : aide sociale à l'enfance, culture et patrimoine, attractivité des territoires, environnement ou encore infrastructure. Sur la période 2021 à 2030 ce sont 277 000 000 € qui sont prévus.

La mise en œuvre de cet ambitieux programme de travaux s'est traduite dès 2022 par une hausse significative des dépenses, qui s'est poursuivie jusqu'à 2024 : évolution des dépenses d'investissement sur les bâtiments hors collèges de 13 600 000 € en 2021 à 24 500 000 € en 2024. Pour 2025, ce montant est arrêté à 22 300 000 € dont 19 100 000€ sur le Programme pluriannuel d'investissement et 3 200 000 € sur la maintenance.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la Collectivité a subi de plein fouet la hausse des tarifs de l'énergie à partir du 4ème trimestre 2022. Après un budget en forte hausse en 2023, la Collectivité a pu d'une part bénéficier d'une baisse significative des tarifs et d'autre part réduire ses consommations grâce à un effort collectif. Ainsi le budget énergie et fluides sur les bâtiments hors collèges est passé de 8 000 000 € en 2023 à 4 300 000 € en 2024 et 4 000 000 € en 2025.

Pour les moyens généraux, l'année 2025 sera marquée par la mise en œuvre des conclusions de l'audit de la flotte automobile, qui conduisent à mettre fin aux contrats de Location Longue Durée et à généraliser l'achat des véhicules. Par ailleurs des évolutions de l'offre « moyen de déplacement professionnel » seront prévues en lien avec les actions du plan de déplacement Mobilizz, notamment sur la quantité et la qualité de vélos de services à l'échelle du territoire alsacien.

SYNTHESE DE LA COMMISSION N° 8 – EFFICACITE ET SOBRIETE FINANCIERE

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission susvisée :

Nature		CA 2023	BP 2024	BP 2025	OB 2025 / BP 2024 (en €)	OB 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Dépense de Fonctionnement	47 295 423,47	44 341 984,19	45 512 714,19	1 170 730,00	2,64%	0,00
	Dépense d'Investissement	125 732 275,89	108 926 685,25	114 363 137,00	5 436 451,75	4,99%	8 102 017,40
Dépense		**173 027 699,36**	**153 268 669,44**	**159 875 851,19**	**6 607 181,75**	**4,31%**	**8 102 017,40**
Recette	Recette de Fonctionnement	6 837 135,91	3 419 320,00	4 202 541,00	783 221,00	22,91%	0,00
	Recette d'Investissement	18 532 834,64	20 229 061,16	18 096 657,60	-2 132 403,56	-10,54%	1 011 616,00
Recette		**25 369 970,55**	**23 648 381,16**	**22 299 198,60**	**-1 349 182,56**	**-5,71%**	**1 011 616,00**

En conclusion, il vous est proposé d'inscrire :

- Au titre de la politique Direction Générale des Services : en dépenses de fonctionnement : 134 050,00 €

- Au titre de la politique Cabinet : en dépenses de fonctionnement : 6 220 923,19 €

- Au titre de la direction de la communication :
    - En dépenses :
        - En fonctionnement : 2 077 500,00 €
        - En investissement : 72 000,00 €
    - En recettes, en fonctionnement : 1 900,00 €

- Au titre de la Direction des Services de l'Assemblée : en dépenses de fonctionnement : 545 000,00 €

- Au titre de la direction appui et pilotage ressources :
    - En dépenses :
        - En fonctionnement : 7 149 641,00 €
        - En investissement : 8 240 000,00 € en crédits de paiement et 5 500 000,00 € en autorisation de programme
    - En recettes :
        - En fonctionnement : 2 851 500,00 €
        - En investissement : 1 346 000,00 €

- Au titre de la Direction des Achats et de la Commande Publique :
    - En dépenses :
        - En fonctionnement : 356 000,00 €
        - En investissement : 24 660,00 €
    - En recettes :
        - En fonctionnement : 118 000,00 €
        - En investissement : 16 000,00 €

- Au titre des Affaires Juridiques :
    - En dépenses de fonctionnement : 345 000,00 €
    - En recettes de fonctionnement : 906 141,00 €

- Au titre de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique :
    - En dépenses de fonctionnement : 6 500 000,00 €
    - En dépenses d'investissement : 9 700 000,00 € et un total d'autorisations de programme de 1 089 417.40 €

- Au titre de la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux :
    - En dépenses :
        - En fonctionnement : 22 172 000,00 € de crédits de paiement ;
        - En investissement : 96 326 477,00 € de crédits de paiement et un total d'autorisations de programme de 1 440 600,00 €
    - En recettes :
        - En fonctionnement : 325 000,00 €
        - En investissement : 16 734 657,60 € et un total d'autorisation de programme de 1 011 616,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

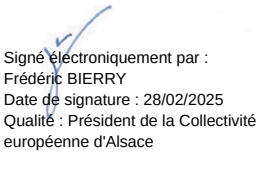

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 28/02/2025
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace